

HSBC 300 cool

TOUR HYDRAULIQUE COMBINÉE

RÉF. PRODUIT: 203801

Gagnez beaucoup, beaucoup d'espace

Lorsqu'il s'agit de disposer de différentes fonctions de manière peu encombrante, cette tour hydraulique combinée figure au premier plan. Au lieu d'installer deux ballons individuels l'un à côté de l'autre, vous utilisez une unité où le ballon d'eau chaude sanitaire et le ballon tampon sont disposés l'un au-dessus de l'autre. Par conséquent, vous ne devez prévoir que la moitié de l'espace pour l'installation.

Une régulation facile à gérer Nous avons adapté avec précision les deux variantes de cette tour afin que vous puissiez les utiliser en combinaison avec l'une de nos pompes à chaleur dans une maison individuelle. Comme le gestionnaire de pompe à chaleur WPM est inclus dans l'appareil, il vous sera particulièrement facile de commander les appareils.



Les principales caractéristiques

Tour combinée comprenant un ballon d'ECS et un ballon tampon

Pour un confort en matière d'eau chaude sanitaire plus élevé

Réduit de moitié la surface au sol requise par les ballons individuels

Compact, sûr et économe en énergie

Parfaitement adapté à la combinaison avec pompe à chaleur

Peut être intégré au choix aux systèmes de chauffage ou de refroidissement

Possibilité de raccordement de deux circuits de chauffage

Avec régulation de pompe à chaleur intégrée pour une installation encore plus rapide de l'ensemble du système (pas avec toutes les variantes)



Type	HSBC 300 cool
Réf. à commander	203801

Caractéristiques techniques

Classe d'efficacité énergétique	B
Consommation d'entretien/ 24 h à 65 °C	1,50 kWh
Capacité nominale ballon ECS	270 l
Capacité nominale ballon tampon	100 l
Surface de l'échangeur de chaleur	3,20 m ²
Volume de l'échangeur de chaleur	21 l
Hauteur	1918 mm
Largeur	680 mm
Profondeur	910 mm
Hauteur de basculement	2123 mm
Poids	250 kg

Disponible sur demande

Est-ce que vous avez des questions concernant ce produit ?

Appelez-nous au numéro +32 2 423 22 22.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h (sept.-mai) ou à 16h (juin-août).

Directive d'installation

L'installation des appareils qui ne sont pas prêts à brancher doit se faire par un installateur professionnel.